



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Contrats de plan Etat-regions

Question écrite n° 9804

### Texte de la question

M. Hubert Falco attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur le mécontentement des différents acteurs économiques de la région PACA au sujet de la diminution de 7,1 p. 100 de la dotation de l'Etat pour le prochain contrat de plan Etat-region. Il apparaît pourtant que la région Provence-Alpe-Cote d'Azur accuse un retard important dans le domaine des infrastructures. Certains secteurs d'activités et notamment le bâtiment et les travaux publics seront particulièrement pénalisés par cette diminution sensible de la dotation de l'Etat. Or, ces deux secteurs constituent les éléments essentiels de l'économie régionale et locale. Compte tenu du taux de chômage particulièrement élevé dans cette région, il est essentiel de soutenir la construction. La part croissante d'un financement par les collectivités locales ne doit pas faire oublier le rôle de l'Etat dans la politique d'aménagement du territoire. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour enrayer ce désengagement de l'Etat à l'égard de la région PACA.

### Texte de la réponse

L'Etat ne se désengage pas à l'égard de la région Provence-Alpes-Cote d'Azur pour le contrat de plan 1994-1998, puisque la dotation fixée par le comité interministeriel de l'aménagement du territoire de Mende du 12 juillet 1993 est, hors politique de la ville, de 3,09 MF, en augmentation de 9,42 p. 100 par rapport au contrat de plan 1989-1993, soit un maintien en francs constants. A ce chiffre, il convient d'ajouter l'enveloppe des contrats de ville (864 MF) en augmentation de plus de 70 p. 100 par rapport à la précédente génération des contrats de plan, ainsi que l'enveloppe complémentaire au contrat de plan de 135 MF décidée par le Gouvernement au cours de l'été 1993 pour la poursuite du programme Université 2000. Au total la progression des engagements de l'Etat en faveur de la région Provence-Alpes-Cote d'Azur peut être évaluée à quelque 23 p. 100 par rapport à la précédente génération des contrats de plan.

### Données clés

**Auteur :** [M. Falco Hubert](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9804

**Rubrique :** Regions

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 janvier 1994, page 16

**Réponse publiée le :** 25 avril 1994, page 2047